

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Justice

## **Arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 2025 relatif à la composition du comité social d'administration de proximité de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de Moselle**

**NOR : JUSF2526474A**

Le directeur territorial de la protection judiciaire de la Jeunesse de Moselle

Vu le Code Général de la Fonction Publique notamment la section 1 du chapitre II du Titre V du livre II de la partie réglementaire ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 modifié portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 17 juin 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de dialogue social du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 20 juin 2022 relatif au mode de désignation des représentants du personnel aux instances de dialogue social relevant du ministère de la justice ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats des élections organisées du 1<sup>er</sup> au 8 décembre 2022 pour la composition du comité social d'administration institué auprès du directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse de Moselle ;

Vu l'arrêté du 17 janvier 2024 relatif à la composition du comité social d'administration de proximité de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de Moselle.

### **ARRETE :**

#### **Article 1er**

Sont élues représentants du personnel au sein du comité social d'administration de proximité de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de Moselle les personnes suivantes :

*Pour la Confédération générale du travail – Protection judiciaire de la jeunesse (CGT- PJJ) :*

☐ Titulaire : Monsieur Khaled CHENNOUFI

☐ Suppléant : Non désigné

*Pour le Syndicat national des personnels de l'éducation et du social – Protection judiciaire de la jeunesse – Fédération syndicale unitaire (SNPES- PJJ/ FSU) :*

- ☐ Titulaires : Madame Jacque BEYER  
Madame Anaïs MARTINE
- ☐ Suppléants : Madame Corinne PEREIRA  
Non désigné

*Pour Force Ouvrière Justice – Protection judiciaire de la jeunesse (FO Justice PJJ) :*

- ☐ Titulaire : Monsieur Franck BELLEIL
- ☐ Suppléant : Madame Jamila KHROF

*Pour la Confédération française démocratique du travail (CFDT Interco):*

- ☐ Titulaires : Madame Noémie KALUZNY  
Madame Nathalie BARILLET
- ☐ Suppléants : Monsieur Mohamed KACEMI  
Madame Louison BEAUDOUX

## **Article 2**

L'arrêté du 17 janvier susvisé est abrogé.

## **Article 3**

Les mandats des représentants mentionnés ci-dessus prennent effet à compter de la publication du présent arrêté.

## **Article 4**

Le directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse de Moselle est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 1<sup>er</sup> octobre 2025

**Le directeur territorial de la PJJ Moselle**

Vincent MATHÉRON

